



Association Nationale pour la Protection des Eaux et des Rivières.

Association reconnue d'utilité publique le 22 avril 1985

Coordination 65 : Gave de Pau, Adour, Neste.

Jean Charles Raust

06 81 34 95 61

anper65@orange.fr

Saint-Savin, le 22 février 2020.

OBJET : Observations enquête création centrale CAMBASQUE CAUTERETS.

(3 février – 3 mars). Arrête n° 65 – 2019 -12 -20 – 01 PEPP.

Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Veillez trouver ci-dessous nos observations et préconisations pour ce dossier d'une très grande sensibilité. Nous tenons en premier à rappeler la nécessité de prendre en compte dans son traitement les 8 points suivants :

- 1 Le refus historique de la commune de Cauterets de ne pas accepter de projets hydroélectriques sur les trois vallées de sa commune (Fruitière, Pont d'Espagne Marcadau, Cambasque) tel que précisé dans les projets historique EDF. Ce choix constitue à ce jour un atout environnemental et touristique unique pour notre territoire, ne dérogeons pas à cette prise de position.
- 2 Il faut absolument s'appuyer sur le Plan Action Changement Climatique (PACC) de Juillet 2018 consultable sur le site de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Il est impossible de décider des choix d'avenir sans intégrer et suivre ses recommandations. **Le pétitionnaire minimise fortement la vulnérabilité du projet face au changement climatique.** Nous vous rappelons les 4 points validés par le Président Martin Malvy ancien président de la région Midi Pyrénées. D'ici 2050 tous les modèles et savoirs scientifiques (7000 rapports) convergent pour prédire : Nous ne pouvons imaginer que ce sont des paroles en l'air.

- ALERTE ROUGE.
 - FIN DU CLIMAT TEMPERE.
 - BORDEAUX TOULOUSE, CLIMAT DE VALENCE MADRID.
 - SITUATION DRAMATIQUE POUR L'EAU, LES POPULATIONS L'INDUSTRIE, LES MILIEUX AQUATIQUES.
-
- 3 Merci d'analyser les illustrations 2 et 3 du rapport MRAe n° 2019-7037 du 11 juillet 2019 de la façon suivante :

Illustration 2 (localisation zone d'étude) le bureau AMIDEV ne prend pas en compte la cartographie CLPA (cartographie localisation permanente avalanches).
Sis dessous 2 photos (Mr D Lardat) prises le 1^{er} février 2015, exactement au niveau de l'emplacement prévu de la prise d'eau. Nous sommes loin du petit ruisseau idyllique du Cinquiet présenté dans les nombreuses photos du dossier.





Illustration 3 (simulation prise d'eau) Le schéma de la prise d'eau présenté, en dit long sur l'absence de prise en compte de la continuité écologique par la Société Pyrénées Energie (SAS PYREN). Concevoir un tel barrage sur le cours d'eau est inadmissible.

- 4 Nous vous demandons de respecter les avis :
 - Du rapport de l'OFB garant de la biodiversité et de la Protection des milieux aquatiques.
 - De la DREAL (Projet présentant encore des faiblesses).
 - De ne pas déroger à l'**avis défavorable** du Conseil national de la protection de la nature.
 - Des observations de FDAAPPMA 65, AAPPMA Cauterets ayant délégation pour la PMA (protection des milieux aquatiques) cf. arrêté du 16 janvier 2013 article 6.
- 5 Nous insistons sur la prise en compte de **la situation géologique particulière** de la zone impactée par les travaux dont personne ne parle. **Ce volet est très peu pris en compte par le pétitionnaire.** Créer une canalisation à cet emplacement est une prise de risque majeur pour la ville de Cauterets. (Cf. rapport ANPER 65 du 7 décembre 2019 sur MRAe et CR CDNPS, plus plan forêt communale de Cauterets, en copies joints sis dessous).
Le service RTM / ONF Décembre 2006, pour la zone de déstabilisation (Fig 4 page 15, profil général du torrent) évoque des risques de coulées de laves torrentielles. Compte tenu de la pente d'écoulement et de la **nature géologique des terrains affouillables**, il n'est pas à

exclure que le transport de ces matériaux interviennent. Le pétitionnaire lui-même dans son tableau de l'état des lieux (page 175) Milieux physiques, parle de risques naturels FORTS, de risques géologiques FORT à MODERE, et évoque une zone rouge secteur X1 PPRN.

- 6 Nous voulons aussi attirer votre attention sur les photos : 34,35,36,37,38,39, du tracé de la canalisation sinuant au milieu des pylônes 7 à 3 de la remonté mécanique d'accès à la station du Lys (document pdf 1/77 pages, Cambasque 1-5 site classé aux pages 38,39,40,41,42). Vous devez comprendre qu'il y a des **risques majeurs de déstabilisation dans ces fortes pentes et dévers.**

- 7 Votre analyse doit prendre en compte le bilan de la plus value économique et de la perte de qualité environnementale de ce projet. Nous n'avons pas trouvé de prévisionnel financier au sens comptable. Au milieu des 16 dossiers téléchargés nous avons pu retenir trois éléments.
 - Les retombées pour Cauterets et la Commission Syndicale de la vallée de Saint-Savin, 70 000 euros / an (Proche de deux ETP, équivalent temps plein) peuvent t'elles compenser la perte immense de la qualité environnementales et des risques naturels ?
 - Le projet évoque la production en MKW (11 450 MKW). Nous ne pouvons donc qu'extrapoler sur le chiffre d'affaire annuel réalisé.
 - Le tableau 35, coût des mesures : 2 496 150 euros.Pensez vous que ces données soient suffisante et crédible pour faire une analyse financière fine ? Nous y voyons clairement l'intérêt privé du groupe SAS PYREN, comme dans la présentation de tous les documents.

- 8 Soutien des élus 65.
 - Mr Jean Louis Cazaubon 11ème vice président de la région Occitanie, ancien président de la chambre d'agriculture 65, FNSEA, soutient un tel projet sans aucune analyse et vision environnementale, cela est grave, peu objectif, mais ne nous étonne pas.
 - Mme Viviane Artigalas sénatrice du 65, présidente des maires du 65 s'engage aussi. Elle n'évoque à aucun moment le PACC de juillet 2018 et le partage des ressources en eau. Aucun ne pense aux risques géologiques. Ils vont à l'encontre de l'avis défavorable de la CNPN et ne parlent pas des avis OFB et DREAL. Ce sont uniquement des avis très partisans et restrictifs de la petite hydroélectricité, qui volontairement veulent passer au dessus des notions de protection environnementale.

Ce dossier ne doit pas être retenu.

Vous êtes face à un dossier environnemental majeur, engageant l'avenir de notre territoire, de nos enfants et petits enfants. L'heure n'est plus à rêver face aux sirènes des lobbies de la petite hydroélectricité, préoccupés uniquement par leurs propres intérêts financiers. Etre primé par ses

pairs de la petite hydroélectricité, n'est en aucun cas un gage de bonne prise en compte de protection environnementale. L'heure est au changement de modèle, nous sommes en 2020.

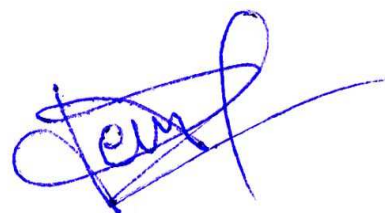
Monsieur le commissaire enquêteur, merci de faire preuve d'objectivité dans l'analyse des paramètres en interconnexion. La décision que vous allez prendre engagera la protection de notre territoire. Pour nous ce projet est un exemple type de « **mal adaptation** », comme il est écrit dans le rapport Garon'Amont, **richesse à partager, avenir à préserver**. « Restitution de l'avis du panel citoyen », mars juillet 2019. « **Préservation et partage des ressources en eau à l'heure du changement climatique** », 2 octobre 2019. Documents consultables sur le site Garon'Amont.

Nous nous permettons de vous rappeler que la loi constitutionnelle 2005 – 205 et son art 2 « *Toute personne a le devoir de prendre part à la protection et l'amélioration de l'environnement* » vous y oblige.

Très respectueusement.



Jean Charles RAUST, ANPER 65



Jean Pierre JENN, ANPER PYRENEES.

Copie pour information :

Mme la secrétaire Sous Préfet Argelès Gazost, Mr le Préfet 65.

OFB 65 (2).

DREAL (3), 65, eau / milieux aquatiques, risques naturels.

DDT 65 (3).

FNE. (2)

CAUTERETS DEVENIR. (2)

FDAAPPMA et AAPPMA Cauterets (2)

INTERNE ANPER.

Documents joints :

- Courrier 7 décembre 2019. (page 6 à 7).
- Plan forêt communale de Cauterets. (page 8).
- Analyse photos dossier (AMIDEV). (page 9 à 13).



Association Nationale pour la Protection des Eaux et des Rivières.

Association reconnue d'utilité publique le 22 avril 1985

Coordination 65 : Gave de Pau, Adour, Neste.

Jean Charles Raust

06 81 34 95 61

anper65@orange.fr

Saint Savin le 7 décembre 2019.

Mme la sous préfète de Bagnères de Bigorre.

OBJET : Projet micro centrale « Cambasque ». Comptes rendus transmis par « Cauterets Devenir ». Observations ANPER coordination 65.

Suite à la prise de connaissance des deux comptes rendus, MRAe et CDNPS du projet de micro centrale Cambasque, « impact sur le site classé ». Nous sommes globalement surpris par tant de bienveillance, sur un sujet aussi sensible en terme d'environnement, dont l'interconnexion des paramètres sont si nombreux (CF ; ZAPYGAR, Zone Atelier Pyrénées Garonne 2017).

Il est précisé que d'autres commissions auront à instruire ce dossier.

Nous vous donnons une information qui nous parait importante.

Nous précisons que le plan présenté par l'AMIDEV omet d'inscrire les parcelles (1 et 2) de la forêt communale de Cauterets impactées par le tracé de la canalisation. (Cf, plan ci-joint).

Nous portons à votre connaissance que ces deux parcelles de la forêt communale de Cauterets ont été créées suite aux échanges de terrain entre la forêt domaniale RTM du Péguère et la Forêt syndicale de la vallée de Saint Savin, pour régulariser le foncier

suite à la création de la route du Cambasque. Ces deux parcelles sont voisines de l'ancienne série RTM de la Domaniale du Péguère, dont la géologie est particulièrement sensible, zone de dépôts morainiques, gros blocs et de fines, elles sont classées en « **Protection physique et paysagère (protection du milieu vis-à-vis de risques naturels identifiés d'ordre physique)** ». Nous rappelons que les forêts domaniales, FD Ayré Lisey, FD Péguère, FD Viella, FD Gavarnie, ont été créées fin des années 1890 suite aux grands glissements de terrain et dérochements, les communes ne pouvant financer les travaux. Ce qui se passe actuellement à Viella en dit long sur la fragilité géologique de ces zones.

Nous avons le devoir (Cf. loi constitutionnelle 2005-205 et son art 2) de vous faire part de cette précision. Les risques de création d'une ouverture pour implanter une canalisation dans ce cône pourraient créer des désordres forts pour la ville. Nous précisons que nous avons déjà parlé de ces risques à Mr le Maire. Nous osons parler de « Mal adaptation » pour ce projet ; en matière environnementale, risques naturels, protection des cours d'eau, changement climatique et historique de Cauterets.

Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Très cordialement.

Pour ANPER Coordination 65.

Jean Charles Raust.



Mr le secrétaire général de la Préfecture 65.

Mme la responsable DREAL Occitanie.

Mr le directeur de la DDT 65.

Mr le directeur de l'AFB 65.

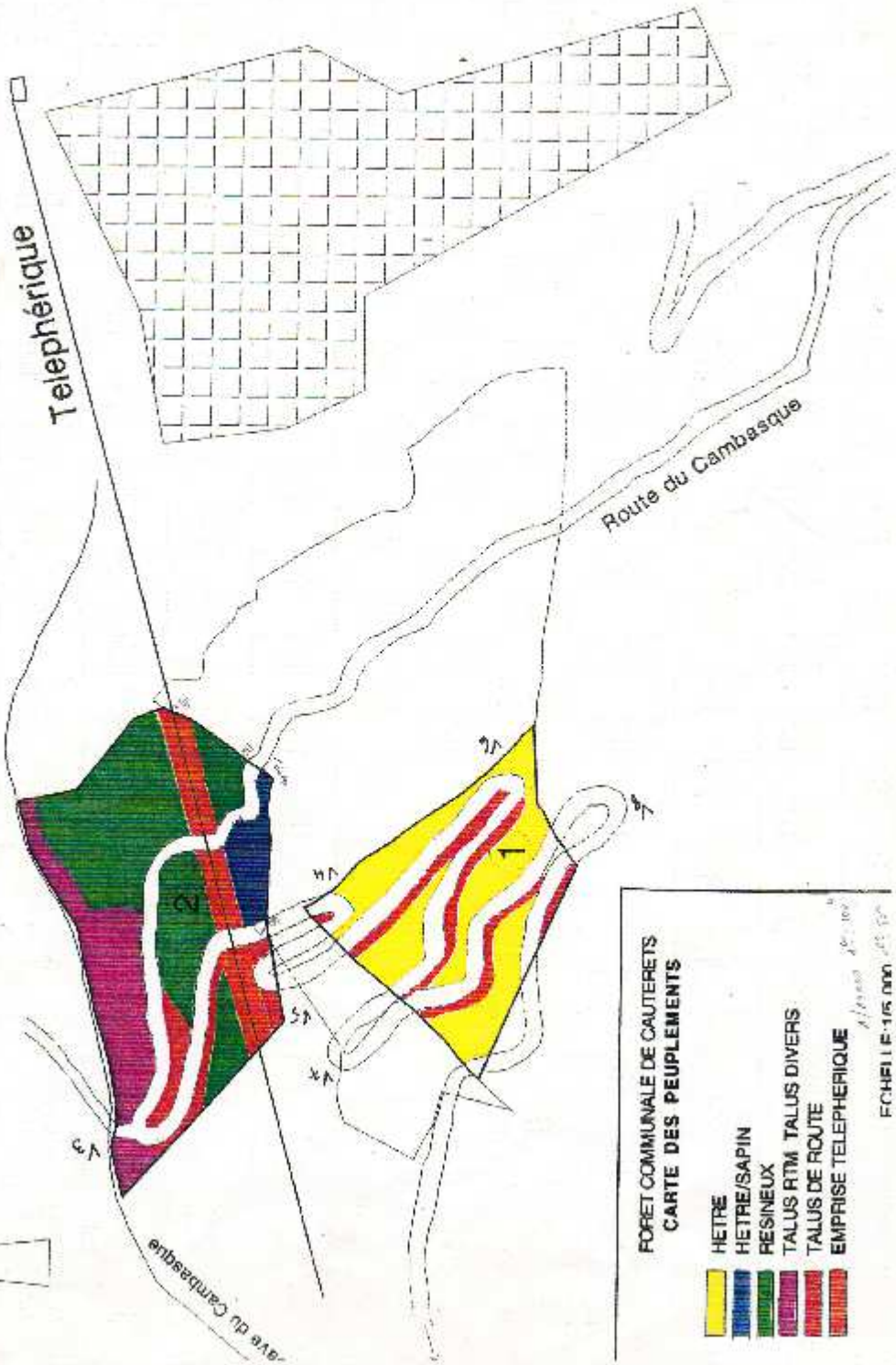
Mme la chef de service bio diversité DDT 65.

FNE.

Cauterets devenir.

ANPER interne.

CAUTERETS



FORET COMMUNALE DE CAUTERETS
CARTE DES PEUPELEMENTS

- HETRE
- HETRE/SAPIN
- RESINEUX
- TALUS RTM
- TALUS DIVERS
- TALUS DE ROUTE
- EMPRISE TELEPHERIQUE

Echelle 1/15 000

ANALYSE PHOTOS DOSSIER (AMIDEV).

- Visualisation des débits, au pont de la Ferme Basque.

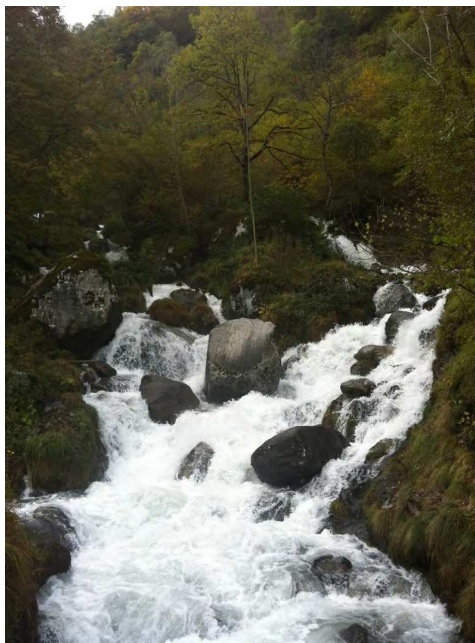


Photo prise le 22 12 2012.

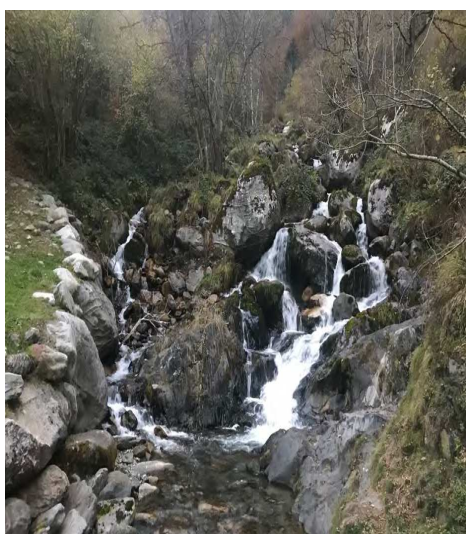


Photo (2) prise le 3 11 2017.



Photo (3) étiage estival 3 09 2018. 135 l/s.

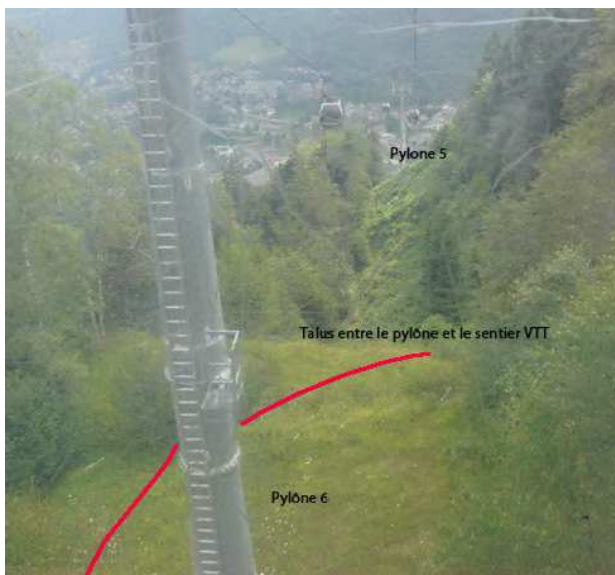
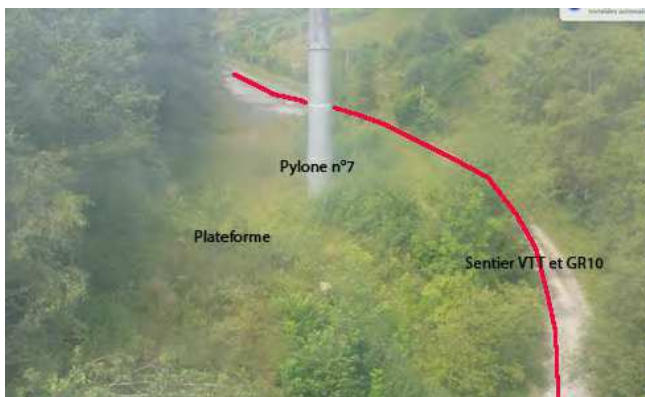


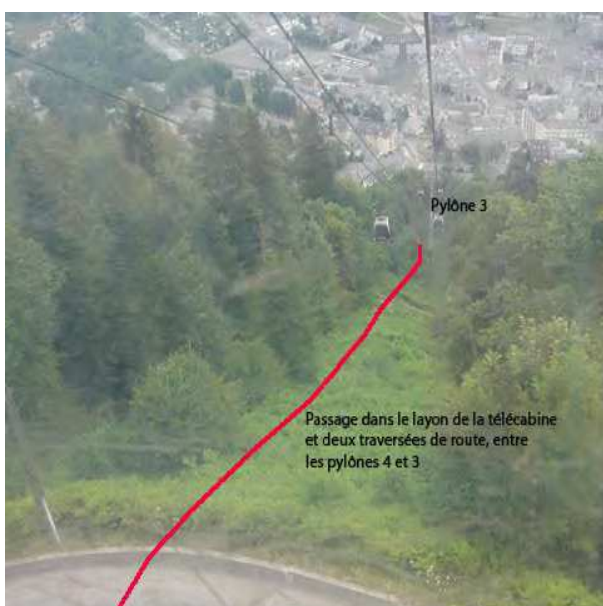
Photo (4) étiage hivernal 29 01 2019. < 110 l/s.

Il ne faut pas être un grand expert pour visualiser les différences de débits à un mois prêt, ou hiver été. Que restera-t-il du DOE (débit objectif d'étiage) pour les photos 2, 3, 4, sis dessus. Ayons en mémoire que le PACC juillet 2018 de l'AEAG prévoit :

- Une baisse moyenne annuelle des débits entre - 20 et - 40 % et de l'ordre de - 50 % en période d'étiage qui seront plus précoces plus sévères et plus longs.
- Nous n'osons imaginer - 50 % des photos 2,3, 4.

- Analyse de la création de l'enfouissement de la canalisation des pylônes 7 à 3.





Enterrer une canalisation de 800 mm, à une profondeur de 1,80 m dans cette zone de dépôts morainiques à la jonction des deux anciens glaciers du Vignemale et de la vallée Cambasque, Ilhéou est une prise de risque majeur. La déstabilisation, dans ces pentes en long et en travers très fortes, peut être grave pour :

- La pérennité de la stabilité des pylônes.
 - La ville de Cauterets en aval.
 - D'énormes blocs granitiques vont être mis à jour, (extraction, minage ?)
 - Le risque de captation par le gave ou orage violent de cette saignée ne peut être exclu.
- Analyse de la photo de la prise d'eau.



- Il est hallucinant de voir aussi peu de prise en compte de la transparence des matériaux qui se fera obligatoirement à chaque crue. (Quantités importantes).
- La continuité écologique pour le monde piscicole n'est pas prise en compte.
- Comparez ce site idyllique à la photo de Mr Lardat du 1 février 2015 et vous voyez que le contexte change du tout au tout. Que peut-il arriver si une grosse poche d'eau se forme, après une avalanche, quel cheminement prendra l'eau ?

L'analyse de ces photos confirme que ce projet est partisan « **sans aucune analyse de l'interconnexion multiple de tous les paramètres** ». Cf. Zone Atelier Pyrénées Garonne, ZAPYGAR. (CNRS Labellisation 2017).

